



Communiqué - La ligne POLLT confirmée comme structurante

Récemment, Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat aux Transports, présentait les conclusions de la mission de concertation lancée il y a un an, afin d'évaluer auprès des territoires l'offre et la gouvernance des trains Intercités. Dans son communiqué, le Ministre souligne que « *Les Trains d'Equilibre du Territoire (TET) sont une composante essentielle de la desserte de nombreux territoires. La nouvelle feuille de route permet d'engager une dynamique pour faire renaître l'offre des TET.* »

Après les travaux de la Commission Duron, puis les pistes d'actions présentées en juillet 2015 et le point d'étape du 19 février dernier, les démarches de concertation engagées avec les territoires ont permis d'aboutir à une série de décisions présentées par le Gouvernement en ce début d'été.

Je me réjouis que ces premières orientations prennent en compte l'importance de la ligne POLLT (Paris - Orléans - La Souterraine - Limoges - Toulouse), en la retenant dans les 3 lignes structurantes dont l'Etat demeurera l'autorité organisatrice. Le Ministre indique que « *ces lignes doivent bénéficier d'un service à haute performance, tant en matière de confort que de régularité et de fiabilité* ». Dans cette perspective, un schéma directeur sera élaboré sous l'égide du Préfet coordonnateur, avec une démarche de concertation qui se poursuit. Les appels d'offre pour l'acquisition de rames neuves seront également lancés d'ici la fin de l'année.

Ces décisions vont s'inscrire sur la période 2016-2020, au travers d'une nouvelle convention pour l'exploitation des Trains d'Equilibre du Territoire, qui sera signée cet automne entre l'Etat et SNCF Mobilités. Le communiqué du Ministre précise que « *cette convention permettra donc un meilleur service aux voyageurs et un maintien de l'équilibre économique actuel pour SNCF Mobilités* ».

Je me félicite de voir le Gouvernement retenir le POLLT comme un outil de développement territorial. Je demeurerai vigilant et actif pour accompagner la concrétisation de ces décisions positives, vu l'impérieuse nécessité de cette ligne pour la Creuse et les Creusois.